



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

En ligne : www.villedpegomas.fr

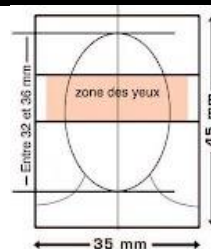
Le retrait des nouveaux titres d'identité se fait sur présentation de l'ancien titre et du récépissé.

**Présence de l'enfant obligatoire lors du dépôt du dossier,
accompagné du parent demandeur ou du représentant légal.**

ATTENTION
PHOTO POUR TITRE D'IDENTITE

Récente - n'ayant jamais servie - pas en buste - pas de sourire
bouche fermée - visage dégagé – pas de lunettes

Un rejet complet du dossier est possible par la préfecture.



DANS TOUS LES CAS

- Formulaire de demande, cerfa N° 12101 * 02 (disponible en mairie)

Ou

Pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> (**récapitulatif à imprimer impérativement**)

- Fiche de procédure N° 10-2 **signée par les deux parents**
- 1 photo d'identité en couleur conforme
- Justificatif de domicile du représentant légal, à son nom et datant de **moins de 6 mois**, **original + photocopie**
ATTENTION pas d'attestation de titulaire de contrat Facture d'électricité, gaz ou eau, facture de téléphone fixe, internet ou mobile, documents d'imposition, assurance habitation ...
- **PIECES D'IDENTITES DES DEUX PARENTS originales + photocopies recto-verso**
- Livret de famille - **original + photocopie**

RENOUVELLEMENT :

- **Carte nationale d'identité** ou **passport** du demandeur : **originale + photocopie recto-verso**

PASSEPORT :

- **Timbre fiscal** selon l'âge : (achat sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)
 - de 0 à 14 ans : 17 €
 - de 15 à 17 ans : 42 €

CAS PARTICULIER NOUS CONSULTER

SEPARATION DES PARENTS :

- Jugement définitif intégral **original + photocopie**
- **Garde alternée** : fournir le justificatif de domicile pour chaque parent **originaux + photocopies**
- **PERTE** : déclaration en mairie le jour du rendez-vous **VOL** : déclaration en gendarmerie – police nationale
Pour les cartes d'identité uniquement Timbre fiscal de 25 € (achat sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou en bureau de tabac)